

Nouvelle association sportive : Le Kick-boxing

Saint Trivier Multiboxe est un club de kick-boxing et de free-fight.

Le kick-boxing associe un mélange de boxe pied-poing tandis que le free-fight associe un mélange de boxe pied-poing et de lutte. Ils sont pratiqués en loisirs de 14 à 77 ans.

Les cours sont ouverts à tous (hommes, femmes et ados), les lundis et jeudis de 18h30 à 20 h, à la salle des associations, au dojo.

Pour tous autres renseignements, veuillez contacter Mr DEBOEUF Rénaud 06 13 45 42 89

La Zumba

Le mardi : Zumba de 20h à 21h avec Éva (cours ados à partir de 13 ans et adultes) Un autre cours pourra rouvrir suivant les demandes.

Le mercredi : nous accueillons Éva pour de nouveaux cours pour les enfants :

Danse à l'éveil à partir de 4 ans jusqu'à 7 ans de 15h à 15h45
Zumba kid's : pour les enfants de 8 à 12 ans, de 14h à 15h.

Le mercredi : retrouvez Yvan pour du Bodyzen de 19h30 à 20h30.

Le vendredi : cours avec Franky :

Hip Hop enfants à partir de 5 ans de 18h30 à 19h15

Reggae dancehall 19h15 à 20h15

Hip hop ados /adultes 20h15 à 21h

Un cours d'essai est possible pour les nouveaux adhérents.

Attention, les horaires peuvent être modifiés à la rentrée.

Pour tous renseignements contacter : Gildas au 07/77/08/43/13 Nadine au 06/21/08/72/13

Mariage

Le 27 juin : COULET Julien et VION-DURY Laurence

Le 4 juillet : DI BARTOLO Thierry et BARJOT Margareth

Le 4 juillet : TARDY Gilles, et ARTIGAUD Yolande

Le 18 juillet : MISA Sébastien et ONGONO Angèle

Le 28 août : DARD Florian et GOUNON Orlande

Le 29 août : GROS-DAILLON Kenny et GRAVE Sandry

Tous nos vœux de bonheur aux époux et félicitations aux parents.

Naissances

Le 4 mai : MONNET Tess, Camille

Le 16 juillet : DESARBRES Maëlia

Le 25 juillet : JACQUIER Lilou

Le 25 juillet : JACQUIER Titouan

Le 24 août : BENAIR Yann

Le 1^{er} septembre : MOREL Katniss Marie

Décès

Le 11 juin : PAQUIER Antoinette (*)

Le 19 juin : CUMIN Brigitte

Le 30 juin : BOURASSON Marcelle (*)

Le 7 juillet : ROBIN Marie (*)

Le 9 juillet : PERRET Marie-Louise (*)

Le 29 juin : GARAPON Quentin

Le 4 août : REFFAY Simone (*)

Le 15 août : CHIRAT Joséphine (*)

Le 29 août : COURTOIS Pierre

(*) *Maison de retraite*

Calendrier des fêtes

Septembre

Le 24 : Réunion publique déchets ménagers 20 h 30

Le 25 : Assemblée générale du tennis

Le 27 : Moules-frites organisées par les classes en 4

Le 27 : Assemblée générale des boules (maison associations)

Octobre

Le 3 : Concours de boules Goiffon

Le 3 : Bourse aux vêtements

Le 4 : Bourse aux jouets

Le 5 : Retraités à vous de jouer

Le 7 : Gaufres ADMR

Le 10 : Tournoi de tennis

Le 11 : Marché artisanal de Créatifs'loisirs

Le 18 : Vide grenier du Personnel Communal

Le 18 : Randonnée familiale - les P'tits chœurs d'la Dombes

Le 24 : Thé dansant organisé par la fanfare

Novembre

Le 6 : Ronde des jeux

Le 8 : Vide grenier ADMR

Le 11 : Commémoration

Le 11 : Rencontre tennis par équipes

Le 11 : Vente de tartes par la chorale «Luth en Joie »

Le 14 : Vente de saucisson au gène - classes en 3

Le 14 et 15 : Rencontres tennis par équipes

Le 22 : Concours de belote - Luth en Joie

Le 27 : Concours de belote - Fleurissement

Le 29 : Loto du Sou des Ecoles

Décembre

Le 5 : Vente de boudin - Boules

Le 6 : Elections régionales - 1^{er} tour

Le 12 : Animations de Noël - Ma cantine Utingeoise

Le 13 : Elections régionales - 2^{ème} tour

Le 13 : Tournoi de foot U11 à Chatillon

Le 19 : Vente d'huîtres - classes en 9

Le 20 : Vente d'huîtres par le FCDB à Chatillon

Comité de rédaction

Marcel LANIER - Martine MOREL PIRON - Claire STREMSDOERFER - Sophie MOYER - Sébastien MERCIER - Michèle NOTTET - Pierrette BASSEVILLE - Marie-Christine LANET - Philippe CORGE.



FLASH INFOS

Site internet : www.mairie-sainttriviersurmoignans.fr

SEPTEMBRE 2015

Edito



Après un été caniculaire, les enfants et les étudiants ont repris le chemin de l'école, et nous celui de nos activités.

Pour cet éditorial de rentrée, j'ai choisi de vous évoquer un sujet d'actualité, la réforme des collectivités territoriales.

En effet, la loi NOTRE (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) votée le 7 août 2015 définit le cadre d'évolution des structures territoriales ainsi que leurs compétences respectives.

Cette loi s'inscrit dans l'acte trois de la décentralisation, elle est en fait l'aboutissement de longs parcours de concertation entre les assemblées et l'exécutif national.

L'article L.5210-1-1 du code général de collectivités territoriales (dispositions antérieures à la loi NOTRE) prévoyait déjà que la procédure de révision du schéma départemental de coopération intercommunale de l'Ain devait être mise en œuvre au cours de l'année qui suit le renouvellement des conseils municipaux. Cette révision doit être conduite en 2015.

L'échéancier proposé par le législateur est très court. Les communautés de communes dont la population est inférieure à 15 000 habitants (ce qui est notre cas à Chalaronne Centre : 14 361 habitants) sont invitées à rejoindre une autre communauté de communes pour atteindre ce seuil de 15 000 habitants.

Le calendrier est le suivant :

- Octobre 2015 : présentation du projet par le préfet à la CDCI (commission départementale de coopération intercommunale).
- Fin octobre : transmission du projet.
- Début 2016 : concertation de la CDCI.
- Au 31 mars 2016 au plus tard : adoption du schéma départemental de coopération intercommunale.

Vous l'avez toutes et tous bien compris, nous allons devoir faire vite et bien.

Pour la commune de SAINT TRIVIER, membre de la communauté de communes Chalaronne Centre, nous allons devoir nous positionner, vers quel(s) territoire(s) souhaitons-nous aller ? et quelles sont les intentions des territoires envisagés ?

L'enjeu est important, face à la nouvelle grande région Rhône Alpes-Auvergne (AURA), il nous faudra être audible et reconnu pour pouvoir exister. L'identité et la cohérence territoriale, le poids économique que nous représenterons, sont autant d'éléments qu'il nous faut, nous élus, bien mesurer.

Le choix est d'autant plus déterminant qu'il va s'accompagner obligatoirement d'un changement de modalités de la fiscalité des entreprises (fiscalité professionnelle unique commune à tous).

Ce bouleversement institutionnel, car c'est bien le terme adapté, va renforcer considérablement les compétences obligatoires des communautés de communes et nécessiter des moyens que seule la fiscalité unique peut leur donner.

Aujourd'hui les délégués communautaires dénoncent unanimement la trop grande rapidité de ce processus, mais le législateur ne nous laisse que très peu de marges de manœuvre.

Soyez en tout cas persuadés que ce challenge, nous allons le conduire avec un souci permanent de préserver les intérêts locaux tant identitaires qu'économiques.

Nous sommes tous largement informés, par les différents médias, des incidences de cette loi sur notre vie quotidienne. Elle remet en question des décennies de pratiques et d'organisations institutionnelles.

Afin de s'approprier cette réforme au mieux, plutôt que de la subir, il me semble que nous avons tous intérêt à nous informer largement, à échanger nos points de vue, en tout cas l'ensemble de l'équipe municipale reste à l'écoute de chacune et de chacun pour vous apporter des compléments d'informations.

Marcel LANIER
Maire

Vide grenier

Comme chaque année, depuis une vingtaine d'années déjà, l'Amicale du Personnel Communal organise son vide-grenier, le **DIMANCHE 18 OCTOBRE** prochain de 8 h à 18 h, à la salle polyvalente, espace Jean Vial.

Vous recherchez un objet rustique ? Un vieux livre ? Des jouets pour vos enfants ? Des vêtements, objets en tout genre...? Alors venez chiner !

Vous pourrez également vous restaurer à l'heure du déjeuner : le traditionnel pot-au-feu (11 €) vous sera proposé.

Renseignements et inscriptions au 06.64.14.00.78.

Snack - buvette.

Venez nombreux !

LES P'TITS CHŒURS D'LA DOMBES

"Les P'TITS CHŒURS D'LA DOMBES" organisent le **dimanche 18 octobre** une randonnée familiale à ST TRIVIER SUR MOIGNANS.

Il y aura 3 parcours possibles avec ravitaillement, le départ aura lieu à la Maison des Associations de 9 h à 14 h 30.

Tarif : 4 €, gratuit pour les moins de 12 ans. Inscriptions sur place le jour même.

La chorale des p'tits chœurs a repris le **vendredi 11 septembre** de 18 h00 à 19 h30 à la salle des associations.

Nous serons présent pour vous donner les papiers d'inscription (75 euros l'année), il y a bien évidemment possibilité de faire deux séances d'essai avant de s'inscrire définitivement.

Voici quelques dates à retenir:

- Notre **assemblée générale aura lieu le vendredi 2 octobre à 18 h 30 (salle de répétition)**
- Le **grand spectacle** avec luth en joie (chorale adultes) les 3 et 4 juin à St Trivier (prévoir un ou deux soirs de la semaine précédente pour des répétitions générales, dès que j'ai les dates définitives je vous les communiquerai).
- Des week-end répétitions sont prévus les 30/31 janvier, les 5/6 mars et 21/22 ou 28/29 mai (les dates et lieux sont à confirmer).
- Un **spectacle avec les enfants** seuls devrait avoir lieu en mars à St Trivier (à confirmer).

La Bibliothèque

La bibliothèque vous communique ses nouveaux horaires : les samedis de 10h00 à 12h00, les mercredis de 11h00 à 12h15.

Le samedi 26 septembre de 10h00 à 12h00 : la bibliothèque organise, sous le préau de l'école, une vente de ses livres issu du désherbage.

Ponctuellement, les bénévoles réalisent un tri des livres afin de libérer de la place pour des nouveautés. Nombreux choix de romans, livres enfants, documentaires...

A cette occasion les bénévoles vous attendent pour vous faire découvrir la bibliothèque et les services proposés.

ADMR : vide grenier

Pour la première fois à Saint-Trivier-sur-Moignans, l'ADMR organise un vide grenier, le dimanche 8 novembre 2015, à la salle polyvalente de Saint-Trivier-sur-Moignans, espace Jean Vial (en remplacement du loto habituel).

Pour les exposants : 3 € le mètre linéaire avec un minimum de 2 mètres.

Buffet et buvette

Pré-réservation : par téléphone : 04 74 55 95 65 ou par mail robailly@laposte.fr

L'entrée est gratuite : nous comptons sur votre présence.

Ramassage des poubelles

Chaque semaine, un « camion poubelle » sillonne les rues de notre village. Pour accomplir correctement leur tâche, les agents souhaitent accéder au point de collecte sans aucune gêne. Pour ceci, il faut laisser accessible les trottoirs ou emplacements réservés à cet effet. Il est nécessaire de laisser la chaussée libre pour un bon fonctionnement du service. Nous comptons sur votre compréhension.

Elections

Inscription sur les listes électorales

À la suite de la loi publiée au Journal officiel du 14 juillet 2015, les listes électorales font l'objet d'une procédure de révision exceptionnelle en vue des élections régionales de décembre 2015, les demandes d'inscription sont recevables jusqu'au 30 septembre 2015.

Les élections régionales :

Les dates des régionales sont fixées au dimanche 6 décembre 2015 (date du 1^{er} tour) et au dimanche 13 décembre 2015 (date du second tour). Notre région sera Rhône Alpes Auvergne.

Jeunes dès 16 ans : Journée défense et citoyenneté (ex-JAPD)

Toute personne (garçon ou fille) de nationalité française doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du 3^{ème} mois suivant. Après avoir procédé au recensement, il est obligatoire d'accomplir une Journée défense et citoyenneté (JDC), anciennement, Journée d'appel de préparation à la défense (JAPD).

Thé dansant

La **fanfare** de Saint Trivier sur Moignans organise un thé dansant le **samedi 24 octobre 2015** à partir de **13 h 30 à la salle polyvalente, espace « Jean Vial »**, animé par l'orchestre « **O'LIVE MUSSETTE** ».

Entrée : 9 €.

Le brûlage des déchets verts

Les déchets verts, comme les restes de tonte de pelouses, de tailles, d'élagages ou de débroussaillage ne doivent pas être brûlés dans les jardins. Le règlement sanitaire départemental rappelle généralement cette interdiction. Les communes ne peuvent pas prendre un arrêté pour autoriser le brûlage, même temporairement. Par conséquent, ces déchets doivent être déposés en déchèterie ou compostés (QE n° 14276 de C. Deseyne, JO Sénat, 19/03/2015). Le brûlage de ces déchets dans un jardin est passible d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 €. Toutefois, le règlement sanitaire départemental peut prévoir des exceptions relevant de la seule compétence du préfet qui autorise parfois le brûlage des déchets verts dans les zones rurales dépourvues de système de collecte et de déchèterie (circulaire du 18/11/2011 NOR : DEVE 1115467C).

Les horaires des déchèteries

Tous les utingeois ont accès à plusieurs sites de déchèterie :

- à Francheleins (route de St Trivier à Cesseins) - tél : 04.74.55.30.94.
- à Saint Etienne sur Chalaronne (hameau Champ Cocard) tél. : 04.74.69.78.98.

Horaires d'hiver du 1^{er} octobre au 31 mars :

Lundi, mardi et jeudi : 13h30 / 17h30

Mercredi : 9h / 12h30 et 13h30 / 17h30

Vendredi : 9h / 12h30 et 13h30 / 17h30

Samedi : 9h/ 13h00 et 13h30 / 17h30

- à Chatillon sur Chalaronne (lieu-dit La champaye)

Horaires d'hiver (du 1^{er} octobre au 31 mars) :

du **lundi** au **samedi** de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Vous pouvez aussi donner vos objets, meubles, équipements en bon état pour la Ressourcerie le **mercredi et vendredi** de 13h30 à 17h et le **samedi** de 10h à 12h30 et de 13h30 à 17h.

Les déchèteries sont fermées tous les jours fériés.

Animation jeux

La ludothèque propose, pour toutes les personnes retraitées de la commune, une animation jeu : « retraités à vous de jouer » Elle est prévue le 5 octobre de 14 h à 16 h 30 dans un foyer, à l'espace Jean Vial. Vous êtes cordialement invité à venir passer un moment de détente conviviale.

L'animation « Ronde des jeux » est prévue le 6 novembre de 16h30 à 19h dans un foyer de l'espace Jean Vial. Cette animation s'adresse à tout public cependant les enfants seront sous la responsabilité des parents. Nous vous attendons très nombreux.

Quel que soit votre âge n'hésitez pas à venir jouer, découvrir de nouveaux jeux.

Moules-frites des classes en 4

Les classes en 4 de St Trivier sur Moignans organisent une vente de moules-frites le dimanche 27 Septembre 2015 à la salle polyvalente à partir de 12 h.

Consommation sur place ou à emporter (prévoir si possible un contenant).

(Pour les repas à emporter, vous pourrez venir les récupérer de 11 h 15 à 13 h).

Une formule « Menu » vous est proposée pour 10 € comprenant :

Moules Frites / Fromage / Part de tarte

Pour ceux qui n'aiment pas les moules, nous vous proposons également des saucisses-frites (formule menu à 8 €).

Les tarifs sont les suivants :

- barquette de Frites : 2 €

- barquette de Moules : 5 €,

- Moules-frites : 7 €

- Saucisses-frites : 5 €

- Formules menus à 10 € ou 8 €

Il est préférable de réserver à l'avance !!! (l'achat sur place est possible mais sous réserve de disponibilités, les réservations étant prioritaires).

Pour les réservations, vous pouvez vous adresser auprès :

- de David SPICA, au centre de contrôle technique automobile, route de Chatillon, en face de la coopérative agricole « Diffus'Agri », à St Trivier. Les personnes intéressées peuvent se rendre directement là-bas en journée pour réserver.
- des responsables de Classes :
 - Rémi AUJOURD
 - Blandine GRIMOUD
 - Sandrine BULIDON
 - Marie-Christine LANET

Une Buvette est prévue !

Nous comptons sur votre présence ! Venez passer un bon moment !

Le comité des fêtes

Le comité des fêtes organise :

Le samedi 3 Octobre 2015 à l'espace Jean Vial, une bourse aux vêtements de 14 h à 18 h. 4 euros le mètre linéaire, les tables et les chaises sont fournies. Merci de vous inscrire au 06/32/00/58/21. L'entrée est gratuite.

Le dimanche 4 Octobre 2015 de 8 h à 17 h à l'espace Jean Vial, une bourse aux jouets et matériel de puériculture. 4 euros le mètre linéaire. Les tables et les chaises sont fournies. Merci de vous inscrire au 06/32/00/58/21. L'entrée est gratuite.

La vie de notre école

Madame Meyer Crance a fait valoir ses droits à la retraite.

Madame Cécile Brayard nous a quittés, elle est remplacée par Kathleen Lemir.

Madame Lançon accueille 28 enfants, en petite et moyenne section de maternelle. Elle est secondée par Angélique Maitre.

Madame Pons accueille 24 enfants, en moyenne section et grande section de maternelle. Elle est secondée par Brigitte Freese.

Madame Reverdy accueille 22 enfants, en grande section de maternelle et cours préparatoire. Elle est secondée par Kathleen Lemir.

Madame De Lagane accueille 22 enfants, en cours préparatoire et cours élémentaire 1^{ère} année.

Madame Molliard et Madame Pollet assurant chacune un mi-temps, accueillent 22 enfants, en cours élémentaire 1^{ère} et 2^{ème} année.

Monsieur Thomas accueille 25 enfants, en cours élémentaire 2^{ème} année et cours moyen 1^{ère} année. Lors de sa décharge de direction, Madame Hirschberger le remplace.

Monsieur Coin accueille 25 enfants, en cours moyen 1^{ère} et 2^{ème} année.

Créatifs'loisirs

Nous organisons le DIMANCHE 11 OCTOBRE 2015, un marché artisanal : bricoleuses et créations de 06 h à 18 h à l'espace Jean Vial. Nous vous attendons nombreux.

Eau payante

Depuis de nombreuses années, les responsables du syndicat intercommunal d'eau potable dénoncent ce que certains n'hésitent pas à qualifier de vol d'eau à la collectivité.

En effet, de nombreuses entreprises et certains particuliers utilisent illégalement les bornes incendie pour se servir gratuitement.

Pour pallier à cette situation, il a été décidé en 2014 d'installer des bornes dédiées à ces besoins ponctuels d'eau.

Ces bornes fonctionnent comme une station-service, c'est-à-dire qu'à l'aide d'une carte pré payée l'accès à ces bornes est possible. Ces cartes sont à retirer auprès du gestionnaire de l'eau du syndicat, c'est-à-dire la Nantaise des Eaux.

Merci de faire circuler l'information, cela évitera au maire d'aller faire le garde chiourme auprès des personnes indélicates qui utilisent illégalement notre eau.

Enfin, je rappelle que les bornes incendie doivent pouvoir être disponibles à tout moment par les pompiers. Le fait de les utiliser à d'autres fins peuvent les rendre inopérantes lorsque les services incendie en ont besoin.

Centre de Loisirs Utingeois

L'assemblée générale du CLU a eu lieu le jeudi 4 juin dans un foyer de la salle polyvalente. Clothilde Boinon (Présidente) a présenté le bilan moral de la structure devant quelques familles présentes. La mairie était représentée par Marcel Lanier (maire) Claire Stremsoerfer, Sébastien Mercier et Franck Montrade.

Le bilan moral pour l'année 2014 est positif puisque le taux de fréquentation est en constante augmentation depuis 3 ans.

Le CLU accueille, en temps périscolaire, de 12 à 18 enfants le matin et de 24 à 40 le soir, les mercredis après-midi de 12 à 24 enfants. Depuis la rentrée 2014, le CLU s'est adapté à la réforme des rythmes scolaires, il a dû modifier ses horaires d'ouverture sur la journée du mercredi : le matin de 7h20 à 8h20 et le midi de 11h20 à 12h20. A 12h20, il propose un repas livré en liaison froide par Bourgogne Repas Traiteur de Cuisery (Saône et Loire). Il est ouvert jusqu'à 19h.

Depuis septembre 2014, la Mairie a sollicité le CLU pour les T.A.P. Valérie Brisson (Secrétaire) a présenté les animatrices qui encadrent les temps récréatifs des lundis et jeudis de 15h50 à 16h20 et les temps d'animations les mardis et les vendredis de 15h20 à 16h20. Les activités proposées sont : Jeux de Société, Origami et Informatique. Valérie Brisson a souligné les quelques difficultés rencontrées au quotidien, en concertation avec la mairie, tout en restant à l'écoute des demandes des familles.

Valérie Brisson a annoncé sa démission au poste de secrétaire. A ce jour le poste est vacant.

Carole Mandrillon (trésorière) et Cédric Coulon (trésorier adjoint) ont présenté un bilan comptable positif, pour l'année 2014. Un travail conséquent a été réalisé durant cette année puisque la facturation et le journal comptable ont été informatisés.

Petit rappel : Les tarifs proposés tiennent compte de l'aide du Conseil Départemental, de la C.A.F. de l'Ain et de la subvention de la mairie. Les participations aux goûters, repas et la tarification horaire restent inchangées pour la prochaine année.

Maryline Denis-Gonin a présenté le bilan des activités. Les temps de jeux pour l'accueil périscolaire restent libres et aux choix des enfants. Pour les mercredis et les vacances scolaires, les activités proposées s'articulent autour d'un thème afin de permettre à l'enfant une ouverture d'esprit face au monde qui l'entoure et un épanouissement varié et ludique. Le CLU a également travaillé, durant l'année 2014, en coopération sur différentes journées d'échanges et de moyens avec la Passerelle (M.E.J.) de Chatillon, le C.D.L. de Taponas, le C.D.L. Calcuette et Sac de Bille de Frans et le C.D.L "Oxy Jeunes" d'Ambérieux en Dombes.

Durant le mois de juillet, les enfants auront le loisir de découvrir et de suivre les aventures du Petit Prince d'après l'œuvre d'Antoine de St-Exupéry, le centre est ouvert du 6 au 31 de 7h20 à 19h.

L'assemblée générale s'est achevée par un pot de l'amitié.

PLU (plan local d'urbanisme)

L'élaboration d'un PLU est un processus complexe et long, celui de la commune est dans sa phase finale. Dans les prochains jours, il sera mis à l'enquête publique. Chacun pourra venir le consulter, se renseigner, faire des observations. Un enquêteur public assurera des permanences pour recenser les demandes. Il sera fait une large information sur les dates et modalités pour permettre à tous ceux qui le souhaitent de s'exprimer.

Quelles recommandations pour les randonneurs en période de chasse ?

En cette période d'ouverture de la chasse entre le 23 août et le 27 septembre, (toutes les dates d'ouverture et de fermeture de la chasse, fixées par arrêté préfectoral sont sur le site de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS).

Les randonneurs sont confrontés au problème des chasseurs chaque année en période de chasse : ils partagent un même territoire avec les chasseurs, comme avec les cyclos, les équestres, etc...

Tous ont la même légitimité dans l'espace naturel. Il faut donc trouver un modus vivendi qui permette la pratique de chacun. La concertation est toujours plus productive que l'affrontement bien que les randonneurs soient souvent irrités par la pratique des chasseurs. Il suffit de respecter sa pratique, il respectera la vôtre. Respectez les panneaux indiquant la présence de palombières ou de battues.

Conduite à tenir en traversant une battue :

En faisant une randonnée, vous vous trouvez face à une battue. S'il y a des panneaux temporaires placés en travers du chemin, respectez-les.

Sinon :

1/ Prenez contact avec le premier chasseur posté pour connaître l'étendue du territoire chassé et la situation en cours (le gibier est-il levé?)

2/ Regroupez les randonneurs pour traverser ensemble sur le chemin, sans bruit ni agitation inutile. Eviter le casse-croûte au milieu de la battue !

3/ Apprendre à faire la différence entre situation de battue et action de chasse proprement dite, quand les chiens aboient par exemple.

Dans ce cas, il vaut mieux s'arrêter et attendre que l'action s'éloigne, ce qui est généralement très rapide. Et puis, les battues ne durent pas toute la journée.

Vous pouvez vous informer des dates des battues auprès des sociétés de chasse de la région que vous traversez. Consulter le site de la fédération nationale des chasseurs.

Les activités de TAP

En maternelle interviennent :

Olivier BOULARD pour des activités musicales, Clarisse COCHET (AVS) pour des activités manuelles (poterie), Martine MOREL PIRON pour de la lecture.

En primaire interviennent :

Quentin pour le foot, Karine SEON (CLU) pour des activités manuelles, Sarah (CLU) pour des jeux de sociétés et constructions, Gérard TOLLOMBERT pour le chant, Marc PELLETIER pour le judo, Antoine COIN pour le tennis et Lucie GOIFFON pour les jeux rire et relaxation.

Quid novum au comité de jumelage ?

Le comité de jumelage avec la Bulgarie n'a pas subi la torpeur due aux ardeurs de la canicule estivale, bien au contraire : les membres du bureau sont restés en contact très actif tout au long des journées écrasées de chaleur.

Lors de la dernière assemblée générale qui a vu la modification de son bureau, consécutive aux dernières élections municipales, les projets auparavant seulement évoqués, sont sortis des cartons.

En 2016, nous recevrons nos amis de Byaga dans le courant de l'été. Le comité bulgare se réjouit de notre prochaine invitation. Nous allons mettre à profit les semaines à venir pour bâtir un programme d'excursions et de manifestations afin de leur permettre d'entrer plus en profondeur dans notre culture.

En toile de fond se profile le 10^{ème} anniversaire de la naissance de ce jumelage que nous célébrerons en 2017.

Dans le courant du deuxième semestre de la présente année, nous allons aussi concrétiser un jumelage avec l'Italie. Depuis quelques mois, ce qui n'était qu'une idée destinée à étoffer nos désirs de rencontres deviendra réalité.

Après les prises de contact préliminaires, des rencontres entre délégations de ST Trivier et la commune italienne auront pour but de préciser les modalités du futur jumelage et d'accorder les projets de chacune, c'est la prochaine étape que le bureau met en place actuellement en collaboration avec la municipalité.

Ainsi ce jumelage « à trois pays » permettra de faciliter les échanges entre 3 communes différentes par leur culture, mais proches dans leur désir de rencontres. D'ailleurs le comité de jumelage bulgare consulté pour ce projet, nous soutient dans la réalisation de celui-ci.

Nous espérons aussi, dans cette nouvelle démarche d'ouverture emporter l'adhésion des utingeois et de nos voisins alentour.

Pour soutenir les activités du jumelage, nous pouvons compter sur l'aide de la municipalité, mais aussi sur l'engagement des adhérents du comité ; notre traditionnel pot au feu de janvier est d'ailleurs programmé ; afin que les relations entre nos communes se pérennisent, nous souhaitons une participation d'autres associations, des jeunes, de l'école.....

Un jumelage est destiné à faire se côtoyer des personnes de pays différents entre eux, c'est une évidence certes mais quand il permet aux habitants de la commune de se réunir différemment, de faire des activités ensemble, de se rencontrer tout simplement, alors il atteint un objectif tout aussi enrichissant.

Avis de recherche

Pour compléter la collection municipale des photos des conscrits, nous sommes à la recherche des photos de groupe des années 1 944 à 1 948, de 1 953 à 1 955, 1 957 et 1 964 à 1 967. Si vous possédez une de ces photos, merci de contacter la mairie au 04 74 55 88 11. Nous viendrons récupérer la photo, nous la photocopierons et vous la rendrons. Vos photos ne seront pas détériorées. Merci à tous ceux qui feront des recherches.

Réunion d'informations

Le ramassage des ordures ménagères va être modifié le 1^{er} janvier 2016. En effet, nos poubelles seront collectées par les services de la communauté de communes Chalaronne Centre. En 2016, vous ne paierez plus de taxe d'ordures ménagères mais tous les semestres, vous recevrez une facture correspondant à vos besoins (nombre de levée et poids des ordures enlevées). Pour répondre à toutes les questions que vous vous posez, une réunion d'informations aura lieu à l'espace Jean Vial, le jeudi 24 septembre à 20 h 30. N'hésitez pas à vous déplacer, venez nombreux vous informer.

La voirie

Vous avez pu observer la présence de réfection de chaussée sur plusieurs chemins communaux. L'équipe municipale de voirie a fait le tour des chemins municipaux et classé la remise en état en fonction de priorités. Elle a établi, un plan sur 5 ans, pour remettre en état les chemins les plus endommagés. Elle complètera ces travaux par le curage de quelques fossés et la création d'un fossé chemin du rail.

Les chemins de randonnées

Vous avez vu fleurir sur notre commune des traits ou croix jaunes. Rien d'alarmant, c'est simplement l'association Marche ou rêve qui a rajeuni la matérialisation des chemins de randonnées de notre commune. En face de diffus'agri un panneau indique les divers parcours existants sur Saint Trivier.

Voisins vigilants

Une réunion d'informations a eu lieu à la salle polyvalente en présence du major Chabot. Pour que nous puissions finaliser cette démarche, il serait souhaitable que les personnes désirant être reconnues comme « voisins vigilants » se fassent connaître soit en mairie soit auprès de Monsieur le maire le plus rapidement possible.

Départ arrivée du personnel communal

Claude Ballardier nous a quittés le 8 août.

Patrick Broyer a repris son poste à mi-temps, il sera complété par madame Budakova.

Pour réserver la salle ou du matériel, vous appellerez soit Patrick Broyer soit Franck Brevet au 06 81 68 40 62.

L'entretien des haies

Lors de différents déplacements sur notre commune, nous avons constaté que plusieurs haies ne sont pas ou mal entretenues et empiètent sur le domaine public : elles empêchent de marcher sur les trottoirs ou constituent un danger pour la circulation routière. Nous comptons sur votre civisme pour entretenir vos haies de votre mieux.

Tapage nocturne

L'article R. 623-2 du code pénal institue une amende de 3^{ème} classe (450 € au plus) pour réprimer «les bruits ou tapages injurieux ou nocturnes troublant la tranquillité d'autrui». L'auteur de tapage nocturne peut également être condamné au versement de dommages et intérêts.

Cet article, qui n'a jamais été appliqué de jour, s'applique pour les bruits troublant la tranquillité entre le coucher et le lever du soleil (en principe entre 22h et 7h00 mais cela varie selon l'époque considérée). Le tapage nocturne concerne tout bruit perçu d'une habitation à l'autre ou en provenance de la voie publique.

- la jurisprudence ayant évolué, il suffit que le bruit soit audible d'un appartement à l'autre (et pas seulement depuis la voie publique) ;
- les officiers ou agents de police judiciaire (gendarmerie ou commissariat) sont habilités à constater l'infraction.
- le constat se fait sans mesure acoustique ;
- la responsabilité d'une personne peut être engagée si celle-ci n'a pris aucune précaution pour faire cesser la nuisance ;
- la chose qui a servi ou était destinée à commettre l'infraction peut être confisquée ;

la complicité est également sanctionnée : participation active, mais aussi facilitation (cas d'un débitant de boissons).

Les officiers ou agents de police judiciaire (gendarmerie ou commissariat) sont habilités à constater l'infraction pour tapage nocturne. Conformément à des dispositions du code de procédure pénale (article R. 15-33-29-3 du code pénal),

Un décret en date du 9 mars 2012 fait entrer dans le dispositif de l'amende forfaitaire (régé par l'article R. 48-1 du code de procédure pénale) la sanction des infractions relatives aux **bruits ou tapages injurieux ou nocturnes** troublant la tranquillité d'autrui (prévues à l'article R. 623-2 du code pénal) et celles relatives aux **bruits particuliers de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage** ou à la santé de l'homme visés par l'article R. 1337-7 du code de la santé publique (soit les bruits de comportement, à l'exclusion des bruits ayant pour origine une activité professionnelle ou une activité culturelle, sportive ou de loisir organisée de façon habituelle ou soumise à autorisation, et dont les conditions d'exercice relatives au bruit n'ont pas été fixées par les autorités compétentes). Avant l'entrée en vigueur de cette disposition, ces infractions ne pouvaient être punies que de contraventions de la troisième classe, dont le traitement relève de la compétence du juge de proximité sur réquisition du ministère public. Désormais, elles peuvent aussi faire l'objet d'une amende forfaitaire (verbalisation immédiate par le biais d'une carte-lettre). Le montant de l'amende est de 68 euros (paiement dans les 45 jours). Au-delà de ce délai, c'est l'amende forfaitaire majorée qui s'applique (montant : 180 euros).